

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Situations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-530977

40459

### Maladie

### Dentaire

### Optique

A

Matricule :

1200

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN JEMRA HASSAN

Date de naissance :

30/06/1956

Adresse :

LOT 64 MAJ FATH 5 OULFA CASA

Tél. : 5664162105

Total des frais engagés : 308,60 DH

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04 AOUT 2020

Nom et prénom du malade : Benjedda Hajda Age :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Lien de parenté :

Conjoint

Nature de la maladie : Gostilo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 28/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

is des tes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/2020	C		150	INP : 091085508 Dr BOUDALI Médecin Général Lot Annahim Immeuble 2000 103 Oulfa CASABLANCA Tel: 05 22 91 32 44

## EXECUTION DES ORDONNANCES

achet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAMZA BLANCA taj farah Rue 6 N° 3 Lot 6A blanca - Tel: 0522 93 10 28	04/08/2020	158.40

STE PHARMACIE HAMZA  
Casablanca  
Lotis. Hajjatich Rue 6 N° 3 Lot. 6A  
Casablanca - Tel: 0522 93 10 22

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

achet et signature du ratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICALS

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

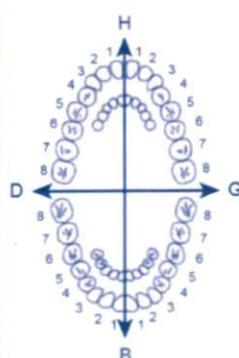
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations complémentaires.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<b>D</b>	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Latifa BOUDAD

Médecine Générale  
Diplôme U. en Diabétologie  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Casablanca

الدكتورة لطيفة بوضاض

الطب العام  
دبلوم جامعي في داء السكري  
خريجة كلية الطب العام  
بالدار البيضاء

Casablanca, le : ..... الدار البيضاء، في :

04 AUGUST 2020

Benjema Halida

75 - 50  
- The so 200g  
1g x 2 (T) ptt 3  
69.00 ptt 1g 1T  
- Probiotic  
1g x 2 (T)  
M. 40 - Dohy 1g sup  
158.40 ppp x 3 (T)

AS AS AS AS

LOT : M0329  
PER : 07/2022  
PPU : 75,00 DH

LOT : 200172  
DUO : 05/2022  
69.00DH

PPU 14 DH 40  
PER 11/21  
LOT 12623

Dr BOUDAD  
Médecin Général  
CASABLANCA - Tel: 05 22 91 32 44 - 05 22 91 32 44 - 06 66 26 70 60 - 06 66 26 70 60